



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 8 décembre, 2008

L'ONTARIO ACCUSE UN MANQUE À GAGNER FISCAL DE 500 MILLIONS DE DOLLARS PAR AN

(TORONTO) Dans son Rapport annuel 2008, publié aujourd'hui, le vérificateur général de l'Ontario, Jim McCarter, affirme que le montant de la taxe sur le tabac perçue par la province pourrait être inférieur de 500 millions de dollars par an à ce qu'il devrait être.

« Cette somme représente un manque à gagner substantiel pour la province en ces temps économiques difficiles », a ajouté M. McCarter.

Il a expliqué que l'écart fiscal entre le montant qui devrait être perçu et le montant effectivement perçu était monté en flèche depuis la dernière vérification de la taxe sur le tabac par le Bureau, qui remonte à 2001.

Ce manque à gagner fiscal a été relevé lors d'une vérification de l'optimisation des ressources portant sur la perception, par le ministère du Revenu, des taxes sur l'essence, le diesel et le tabac. Le vérificateur a également conclu que l'absence de systèmes appropriés pour surveiller la perception de la taxe sur les carburants pourrait faire perdre à la province des millions de dollars en revenus fiscaux.

Le vérificateur général a notamment observé et recommandé ce qui suit :

- Le Ministère devrait consulter l'Agence des services frontaliers du Canada, la GRC et l'OPP et travailler en étroite collaboration avec ces organismes « pour rallier les ressources et apporter les changements stratégiques qui permettront de lutter plus efficacement contre l'importation illégale des cigarettes et d'autres produits du tabac en Ontario ».
- Le Ministère doit déterminer si l'élargissement du programme d'inspection des détaillants de tabac serait plus efficace qu'une surveillance plus étroite des fabricants de cigarettes et des tentatives d'évasion fiscale.
- Il faudra attendre encore plusieurs années avant que les modifications requises pour moderniser le système électronique de production, de traitement et de vérification des déclarations de taxe sur l'essence, le diesel et le tabac soient apportées.

-30-

Renseignements :

Andréa Vanasse/Joel Ruimy
Communications
(416) 327-2336